



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 15 avril 2025

Délibération n°2025-08

Objet : Budget Primitif 2025 – Versement d'une subvention aux Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur

Président : Monsieur Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : mardi 08 avril 2025

Secrétaire de séance : Nicole BABOLAT-BERANGER

Présents : Nicole BABOLAT-BERANGER, Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, Hervé FONTON, Roger KOLE, Marie-Claude MAGNARD, Thierry POUZOL, Gérald WEISTROFF

Absents excusés : Patrick CUILLERAT, Marie-Antoinette RANGUIS

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer aux Restaurants du Cœur la somme de 1800 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Compte tenu des actions développées au profit des familles de la commune,

- **AUTORISE**, le versement de la subvention 2025 d'un montant de 1800 € aux Restaurants du Cœur,
- **VOTE**, les crédits nécessaires aux dépenses,
- **PRECISE**, que les crédits sont inscrits au budget 2025 du C.C.A.S, chapitre 65748,
- **DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C.C.A.S

Nicole BABOLAT-BERANGER
Secrétaire de séance

